

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-12

**Objet : Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession d'une emprise foncière située rue des Marronniers à Metz-Vallières.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La société LOGI-EST souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 62 m<sup>2</sup> dans le cadre de la réhabilitation du hall d'entrée de la résidence située 21 rue des Marronniers dont elle est propriétaire. Les travaux consisteront en l'aménagement d'un portique derrière lequel s'adosseront deux batteries de boîtes aux lettres.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser cette emprise relevant du domaine public communal préalablement à sa cession à la société LOGI-EST au prix de l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de la société LOGI-EST,

**CONSIDERANT** l'intérêt de faciliter l'opération de réhabilitation du hall d'entrée de l'immeuble 21 rue des Marronniers à Metz-Vallières,

VU l'évaluation de FRANCE DOMAINE,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- 1- DE DESAFFECTER et DE DECLASSER** une emprise communale d'environ 62 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de la Ville de Metz et située 21, rue des Marronniers à Vallières ;

**2- DE CEDER** à la société LOGI EST - 15, Sente à My – METZ cette emprise d'environ 62 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

**BAN de VALLIERES :**  
Section VK n° 30 – 67 a 66 ca

**3- DE REALISER** cette cession foncière moyennant le prix d'UN euro symbolique ;

**4- DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte et honoraires de notaire, les frais liés aux travaux d'arpentage étant supportés par la Ville de Metz ;

**5- D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

**6- D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme 2  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**